



## DECLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CONTRATS

Je soussigné(e), **Madame, Mademoiselle, Monsieur** <sup>1</sup> \_\_\_\_\_ ,  
déclare, dans le cadre de ma demande d'inscription au Tableau de l'Ordre du Gard :

- Avoir été informé de l'obligation de contracter par écrit les accords pris dans le cadre de mon exercice
- M'engager à communiquer dans un délai d'un mois à compter de sa signature tout contrat lié à mon exercice, tout avenant passé et tout règlement intérieur lorsque le contrat y fait référence.
- Avoir pris connaissance que le défaut de communication des contrats, ou le défaut d'écrit constitue une faute susceptible de motiver un refus d'inscription.
- Avoir pris connaissance que ces contrats doivent être communiqués signés et paraphés.
- Avoir pris connaissance que le conseil de l'ordre peut refuser d'inscrire au tableau des candidats qui ont contracté des engagements incompatibles avec les règles de la profession ou susceptibles de priver le praticien de l'indépendance professionnelle nécessaire.

Références légales: Code de la Santé Publique.

Article L4113-10

*Le défaut de communication des contrats ou avenants ou, lorsqu'il est imputable au praticien, le défaut de rédaction d'un écrit constitue une faute disciplinaire susceptible d'entraîner une des sanctions prévues à l'article L. 4124-6 ou de motiver un refus d'inscription au tableau de l'ordre*

Article L4113-11

*L'absence de communication ou la communication mensongère expose son auteur aux sanctions prévues à l'article L. 4124-6.*

*Le conseil de l'ordre peut refuser d'inscrire au tableau des candidats qui ont contracté des engagements incompatibles avec les règles de la profession ou susceptibles de priver le praticien de l'indépendance professionnelle nécessaire.*

Fait à Nîmes, le \_\_/\_\_/\_\_\_\_

*Signature :*

---

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles

